

Les décisions

- Diplôme d'université "chef de projet pour le développement local"
- Règlement intérieur de la formation continue
- Conventions ANPE ; DAEU
- Monsieur Christian Tahon représentera le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire au Conseil des sports
- Approbation du compte rendu du 24 Novembre 1994

Informations

Habilitations

Monsieur Pierre Petit fait le point sur les projets de formations nouvelles. Le DEUG STAPS (sports) et le DEUG Espagnol ont reçu un avis favorable. L'examen du DESS matériaux a été reporté à 1996, car les experts lui reprochent de trop s'appuyer sur un recrutement MST, un DESS étant désormais destiné aux maîtrises plus fondamentales. Le même reproche a été adressé au projet DESS audit et comptabilité.

Licence d'administration publique (LAP)

Il n'y a plus d'admission directe en LAP pour les DEUG de droit (mise en conformité des conditions d'accès en LAP avec celles définies par un décret de 1994).

Licence pluridisciplinaire

Actuellement, l'Université de Valenciennes est habilitée à délivrer la licence lettres et langues jusqu'en 1996. L'expérience a montré que les étudiants s'engageant dans cette licence n'étaient pas suffisamment armés pour aborder cette licence dans les meilleures conditions.

L'Institut des Lettres, Langues et Arts (ILLA) va mettre en place un nouveau parcours de DEUG lettres et langues élaboré en vue de permettre la réussite aux étudiants qui s'engageraient dans la licence pluridisciplinaire offrant un accès à d'autres professions que celles de l'enseignement.

Cette licence dont le principe et le contenu ont été approuvés par le conseil de l'ILLA fera l'objet d'une demande d'habilitation en 1996.

Monsieur Roger Torguet émet de vives réserves quant au projet de licence pluridisciplinaire, en général pour des raisons qu'il a déjà développées lors de précédents conseils.

DEUG STAPS

Si cette formation est ouverte à la rentrée, sa capacité d'accueil sera déterminée par le Recteur. L'Université proposera de la limiter à 50.

DU de 3^{ème} cycle

Monsieur Jean Defrenne présente le projet de diplôme d'université intitulé "chef de projet pour le développement local et l'insertion par l'économique". Les diplômés devront favoriser le développement de nouvelles activités, détectées par les collectivités locales. Leur mission sera d'assurer la mise en place de ces activités : étude de marketing, de faisabilité, définition de la forme juridique appropriée, recherche de partenaires.

Formation de niveau I, en un an (et non pas de niveau II comme indiqué dans le texte), le DU sera accessible à toute personne titulaire d'un diplôme à bac +4 (ou niveau).

Le responsable pédagogique sera Monsieur Patrick Loquet, maître de conférences à la faculté de droit, qui sera la composante de support de ce projet.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

Repérage des stagiaires de la formation continue

La frontière entre formation initiale (FI) et formation continue (FC) étant de plus en plus floue (on peut en effet être stagiaire de la FC sans avoir interrompu ses études), il faut donc "repérer" les formations continues afin d'inscrire les candidats soit en FI, soit en FC : c'est l'objet de la note d'information intitulée "repérage des stagiaires de la FC", dont le paragraphe 4 sera supprimé.

Règlement intérieur de la formation continue

Le règlement intérieur de la FC a été mis en conformité avec la loi en ce qui concerne la représentation des stagiaires de la FC dans les conseils des composantes et de l'université.

En outre, il est proposé d'ajouter "et à la pratique des activités physiques et sportives" au 1^{er} alinéa du paragraphe intitulé "locaux et services mis à la disposition des stagiaires".

Le projet est approuvé à l'unanimité.

Convention interuniversitaire pour le DAEU

Le DAEU ayant remplacé l'ESEU, il convient de modifier la convention interuniversitaire régionale pour la préparation et la délivrance de diplôme (options A et B), et de l'élargir aux deux nouvelles universités (Artois et Littoral).

Le projet de convention est approuvé à l'unanimité.

Apogée

Après la mise en place de NABUCO (Nouvelle Approche Budgétaire et Comptable) l'université poursuit sa politique de modernisation de gestion actée dans le contrat quadriennal, et se prépare à l'utilisation d'APOGEE (Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants) qui est une application informatique lourde et d'un coût important (400.000 Francs).

Il s'agit d'un logiciel destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants à travers le dossier étudiant.

L'objectif est de constituer une base de données comportant tous les renseignements sur un étudiant, cette base étant au service des composantes.

Les fonctionnalités d'Apogée concernent, outre le dossier étudiant, l'inscription administrative, l'inscription pédagogique, la structure des enseignements et la collecte des résultats.

Quatre sites pilotes (Dijon, Grenoble I, Lille III et Rennes I) utiliseront Apogée dès juillet 1995.

L'Université compte utiliser le logiciel pour la rentrée 1996.

Pour mettre en place efficacement le logiciel il sera nécessaire de "modéliser" la structure des enseignements, c'est à dire d'élaborer les arborescences pour chaque diplôme.

Ce travail ne pourra se faire qu'en associant étroitement enseignants-chercheurs, responsables de filières et responsables administratifs.

Un groupe de travail a été mis en place et s'est réuni une première fois le 18 avril 1995. Une seconde réunion est prévue le 13 juin 1995.

Enfin le 24 mai 1995 une délégation de l'Université sera reçue à Paris par le chef de Projet Madame Claude Bagnol pour une démonstration du fonctionnement d'Apogée.

Convention avec l'ANPE

L'objectif de ce projet de convention est de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants de l'Université. L'ANPE mettra à la disposition des étudiants de la documentation et apportera son appui pour les sessions de techniques de recherche d'emploi.

L'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis s'engage à confier à l'ANPE la gestion de l'ensemble de ses offres d'emploi pour tous ses recrutements ; elle s'engage aussi à inciter les chefs d'entreprise à utiliser conjointement avec elle les services de l'ANPE pour effectuer leurs recrutements.

A l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, le correspondant de l'ANPE sera Monsieur Ludovic Bernard, ingénieur d'études au service d'orientation et d'insertion professionnelle.

Le projet reçoit, à l'unanimité, un avis favorable.

Schéma régional

Monsieur Pierre Petit présente la note de cadrage des schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche dont l'élaboration a été décidée par le CIAT (Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire).

Il précise que cinq groupes de travail (Développement et Qualité des 1^{ers} Cycles - Lisibilité des 2^{èmes} Cycles - Recherche, Transfert de Technologie et 3^{ème} Cycle - Filière Technologique - Vie de l'Etudiant) ont été mis en place à l'université. Le Préfet et le Recteur ont créé un comité de pilotage qui recevra la synthèse de douze groupes de travail régionaux comprenant les représentants de Collectivités Territoriales et de l'Etat.

Sports

Mademoiselle Nicole Juhen, une nouvelle fois, rappelle les difficultés que rencontre le service des sports dans l'organisation de ses cours. Elle demande notamment que les étudiants sportifs puissent participer aux compétitions interuniversitaires (FNSU) et aux activités de plein air organisées le jeudi après-midi.

Etaient présents :

Collège A :	Messieurs Defrenne, Tahon et Torguet
Collège B :	Mademoiselle Juhen, Messieurs Goutin, Petit et Waxin
Collège AITOS :	Madame Cromlin et Monsieur Balenghien
Collège usagers :	Mademoiselle Lecutier
Membre de droit :	Messieurs Mennequier et Van Ceulebroeck
Invités :	Madame Duvivier, Mademoiselle Plaisant, Messieurs Bernard, Canonne et Desrumaux
Excusés :	Mesdames Bressan, Tréfois, Messieurs Horling, Nicaise, Schneider
Ont donné pouvoir :	Monsieur Horling à Monsieur Defrenne Monsieur Nicaise à Monsieur Torguet